

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. Gowan,—D'Alexander Manning et autres,—de A. R. Boswell et autres, de la cité de Toronto, province d'Ontario.

Par l'honorable M. Sullivan,—De Benjamin Webster Folger et autres,—de Hiram Calvin et autres.

Par l'honorable M. Leonard,—De la compagnie de terre et de homestead de la Saskatchewan (à responsabilité limitée).

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De sir George Stephen et autres, de Montréal; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer de Jonction du St-Laurent et de l'Atlantique."

De Thomas E. Howard et autres, de Bath et autres lieux; demandant à être constitués en corporation comme compagnie de Charbonnage et de Transport de la Rivière-à-l'Arc.

De S. S. Macdonell et autres, de la ville de Windsor et autres lieux; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie centrale canadienne de machines à vapeur volatives Forbes."

De la compagnie du chemin de fer de jonction du Nord et du Pacifique; demandant un acte pour amender son acte d'incorporation concernant son pouvoir d'emprunt, confirmant l'arrangement du bail existant entre elle et les compagnies des chemins de fer du Nord, d'Hamilton et du Nord-Ouest, et à l'effet aussi de prolonger le délai pour commencer et compléter son chemin de fer au Nord à partir de son point de jonction avec le chemin de fer Canadien du Pacifique.

De H. et A. Allan et autres, armateurs et agents maritimes; demandant que l'acte canadien de la marine soit amendé en obligeant les navires à porter des lumières inextinguibles comme signaux de détresse, comme l'exige l'acte de la marine marchande de la Grande-Bretagne.

L'honorable M. Dickey, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, a présenté son premier rapport, recommandant que son quorum soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. Dickey, secondé par l'honorable M. Allan, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Read, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son premier rapport, recommandant que son quorum soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. Read, secondé par l'honorable M. Girard, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Read, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :